



Compte rendu de la 6^{ème} réunion du Comité technique de l'AEWA

9 – 11 mai 2005, Flic en Flac, île Maurice

Adopté par le Comité technique 7, 29 octobre - 1^{er} novembre 2006, Berne, Suisse

1. Ouverture

1. M. Yousoof Mungroo, Président du Comité technique, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants à l'île Maurice.

2. Allocutions de bienvenue

2. M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, remercie M. Mungroo pour son invitation d'organiser cette réunion dans le seul petit Etat insulaire étant actuellement Partie à l'Accord. Il souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de l'AEWA qui célébrera cette année son 10^{ème} anniversaire et souligne certaines des activités prévues pour marquer cet événement. Il affirme aussi qu'étant donné que la 3^{ème} Réunion des Parties aura lieu en octobre 2005, l'ordre du jour comporte nombre de points devant être soumis au Comité permanent avant la Réunion des Parties.

3. Dans son allocution, la Chief Executive Officer du Ministère de l'agriculture, de la technologie alimentaire et des ressources naturelles, Mme K. Beegun, souhaite la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement de l'île Maurice, qui est honoré d'accueillir une réunion d'un Accord des Nations unies. Son pays s'engage à conserver son patrimoine naturel et est fier d'avoir ratifié pratiquement toutes les conventions relatives à la biodiversité des Nations unies, y compris l'AEWA.

3. Adoption du Règlement intérieur

4. Bert Lenten présente le document AEW/TC 6.2. Le Règlement intérieur pour le Comité technique a fait l'objet de modifications lors de la dernière réunion du Comité technique et a été transmis au Comité permanent qui y a apporté de nouveau quelques modifications, à savoir aux Articles 1er et 8. Le Comité technique est désormais invité à approuver la formulation proposée dans ce document.

5. La réunion examine une nouvelle fois le Règlement intérieur et discute des modifications supplémentaires. Charles Mlingwa suggère de supprimer le mot « et » à l'Article 4a, après « Afrique de l'Ouest ». Il propose aussi d'ajouter à l'Article 10, 2^{ème} ligne, le mot « membres » après « comités ».

6. Suite à une demande d'éclaircissement d'Olivier Biber concernant la signification de la formulation « correspondant à celle de la Réunion des Parties » à l'Article 9, il est décidé de la remplacer par le mot « même ». S'agissant de le même article, Valentin Serebryakov souhaite savoir quand aura lieu l'élection des membres du Comité technique. Bert Lenten reconnaît que l'Article 9 n'est pas clair sur ce point. Les candidatures seront soumises par les régions avant la Réunion des Parties, mais l'élection finale se déroulera pendant la Réunion proprement dite. Un

autre point soulevé concerne l'élection du Président et du Vice-Président. Bert Lenten explique qu'après chaque Réunion des Parties les membres du Comité technique seront libres de choisir leurs propres Président et Vice-Président. Concernant le deuxième point, il suggère de modifier les lignes 2 et 3 de l'Article 9 pour lire « Les régions proposeront leurs représentants régionaux pour le Comité technique et soumettront leur proposition à la Réunion des Parties aux fins d'adoption officielle».

7. Emmanuel Severre suggère de remplacer le terme anglais « stand » à l'Article 7 (ligne 4) par « step ».

8. Suite à la proposition de Ward Hagemeyer de supprimer l'Article 17, en raison de son chevauchement avec l'Article 3, une discussion s'ensuit sur le fait que ces articles présentent une légère différence.

9. S'agissant de l'Article 24, Yousoof Mungroo souligne que « insofar » devra être remplacé par « in so far ».

10. A la première ligne de l'Article 26, le mot « or » devra être remplacé par « of ».

11. Emmanuel Severre suggère d'ajouter les mots « ayant voté » après « membres présents » à la deuxième ligne de l'Article 21.

12. Olivier Biber propose d'ajouter à la fin de la deuxième ligne de l'Article 30 les mots « par l'intermédiaire du Secrétariat ».

13. La Réunion accepte toutes les propositions avancées.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

14. Les documents AEWA/TC 6.3 Révision 1 (ordre du jour) et AEWA/TC 6.4 Révision 1 (programme de travail) sont adoptés.

5. Admission des observateurs

15. La réunion salue et convient d'admettre comme observateurs M. Emmanuel Severre (Président, Comité permanent de l'AEWA), Dr Petri Nummi (Finlande), M. Mzamulu Kaita (Tanzanie), M. David Stroud (Royaume-Uni), Mme Jasmin Kanza (PNUE/CMS), M. Robert Pople (PNUE-CMSC), M. John O'Sullivan (BirdLife International), M. John Swift (FACE), M. Guy-Noël Olivier (O.M.P.O.).

6. Adoption du compte rendu de la 5^{ème} réunion du Comité technique

16. M. Ward Hagemeyer demande si le Secrétariat peut présenter les progrès accomplis concernant le paragraphe 23. Bert Lenten répond que les Nations unies jugent la sécurité en Irak toujours insuffisante pour y entreprendre des activités.

17. Ward Hagemeyer demande également des informations sur l'avancement du forum de discussion sur Internet (paragraphe 31), et Bert Lenten déclare que le PNUE-CMSC travaille sur un portail spécial dont il espère qu'il sera finalisé prochainement..

18. En réponse à la demande d'informations de Ward Hagemeyer concernant les progrès accomplis en Fédération de Russie (paragraphe 34 et 35), Bert Lenten déclare qu'une discussion est en train de démarrer avec la CMS afin d'examiner des options et que des propositions seront présentées à la prochaine réunion du Comité technique.

19. S'agissant du même sujet, M. Sergey Dereliev rapporte qu'il participera à un symposium à St. Petersburg début octobre. Ce sera une occasion de rencontrer un grand nombre de décideurs, de discuter des problèmes avec eux et de promouvoir l'idée de la Fédération de Russie de ratifier l'AEWA. Un membre du Comité technique sera le bienvenu pour se joindre à lui, et il informera le Comité dès que plus d'informations et l'ordre du jour seront disponibles.

20. Ward Hagemeyer demande des informations sur les progrès réalisés à l'égard des Accords environnementaux multilatéraux (paragraphe 51). Bert Lenten déclare que la discussion avec la CMS vient de démarrer bien que ce type de travaux ne soit pas financé par la CMS ou Ramsar, et que Sergey Dereliev suivra cette question dans les semaines à venir. La CMS a récemment engagé Mme Paola Deda, un ancien membre du personnel de la CDB, pour assurer la liaison avec d'autres conventions, et ainsi on s'attendra à améliorer les contacts avec la CDB .

21. De plus, s'agissant du compte rendu, quelques modifications d'ordre rédactionnel sont demandées, discutées et convenues par la réunion. Le compte rendu de la 5^{ème} réunion du Comité technique est approuvé avec ces amendements.

7. Rapport par le Président

22. M. Mungroo déclare que depuis la mise en place du Comité permanent, la correspondance échangée entre lui-même et le Secrétariat a été moins fréquente, mais continue. Il a participé à la Conférence internationale sur les voies de migration en avril 2004 à Edimbourg, juste après la 5^{ème} réunion du Comité technique. Le lancement officiel du DVD de l'AEWA a eu lieu à l'occasion de la Conférence internationale sur les voies de migration. Il a consacré une grande partie de son temps, bien sûr, à la préparation de cette 6^{ème} réunion du Comité technique. Le Président a également assisté à la deuxième réunion du Comité permanent à Bonn en novembre 2004.

8. Rapport par le Secrétariat

23. Bert Lenten présente le document AEWA/TC 6.6., une mise à jour du rapport présenté à la 5^{ème} réunion du Comité technique. Un nouveau sujet est le déménagement du Secrétariat de leurs anciens bureaux dans les locaux des Nations unies (Haus Carstanjen) dans un bâtiment annexe situé un peu plus loin. Il ne s'agit cependant que d'une mesure temporaire, étant donné que le Secrétariat déménagera en octobre 2005 dans de nouveaux locaux, conjointement avec presque toutes les organisations des Nations unies basées à Bonn. Dans ces locaux, l'AEWA occupera un étage entier, offrant une surface de bureaux suffisante pour permettre sa croissance ultérieure. Le Secrétaire exécutif est très heureux de l'appui fourni par le Gouvernement allemand dans ce contexte.

24. Concernant la situation au sein de l'Unité chargée des Accords, il a été demandé à Nairobi de fournir une aide financière et administrative supplémentaire, et la CMS dispose désormais de trois agents additionnels dans son Groupe administratif.

25. Le Secrétariat de l'AEWA a aussi embauché de nouveaux agents: Sergey Dereliev, antérieurement à Ramsar et le partenaire bulgare de BirdLife International, qui sera responsable du Comité technique et renforcera aussi la capacité pour traiter les questions techniques. Le recrutement est en cours pour un Administrateur professionnel débutant, financé par le Gouvernement allemand et devant entrer en fonction en octobre 2005 sur la base d'un contrat d'une durée d'un an. Il ou elle s'occupera, entre autres, de la gestion des informations et - comme

on espère – travaillera sur le site Web, mais se consacrera également au projet FEM relatif aux voies de migration Afrique-Eurasie. Catherine Lehmann a été engagée afin de préparer la prochaine MOP, et Florian Keil a travaillé à mi-temps sur le site Web et est actuellement en train de développer un bulletin électronique. Ayhan Polat prête son concours aux travaux administratifs.

26. Bert Lenten rend également rapport sur les événements prévus en 2005 pour marquer le 10^{ème} anniversaire de l'AEWA.

27. Un atelier couronné de succès sur la chasse durable a été organisé au Sénégal en 2004 auquel ont pris part 10 pays. Le compte rendu sera disponible dans environ deux mois.

28. Le Gouvernement du Luxembourg a offert de fournir une aide financière ce qui est beaucoup apprécié. Cette aide a été utilisée pour produire des posters et des autocollants dans différentes langues, et il est en outre prévu de publier un guide d'adhésion en anglais, français, arabe et russe.

9. Situation actuelle au niveau de l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007

29. Bert Lenten présente le document AEWA/TC 6.7, un autre rapport soumis sur une base annuelle. Il s'excuse pour une erreur dans le deuxième paragraphe de l'introduction, précisant qu'il dispose maintenant des derniers chiffres: en fait, il s'agit d'un surplus de 27.000 USD au lieu d'un déficit de 50.000 USD. Bien que le support financier des pays diminue, il est heureux que plusieurs projets décrits dans le document 6.7. puissent être mis en œuvre. Ensuite, il présente le document en suivant l'ordre des points. L'absence d'indications signifie qu'aucun crédit n'est disponible.

30. M. David Stroud déclare que le premier projet d'un Atlas des populations d'échassiers (projet n° 17) est prêt et sera prochainement disponible sur le site Web pour consultation. On espère achever ce travail avant décembre 2005.

31. S'agissant du Guide de travail sur le terrain relatif aux oiseaux d'eau pour l'Ouzbékistan (projet n° 30), Dr Elena Kreuzberg remercie l'AEWA pour son soutien. Ce guide est désormais terminé et paraîtra très prochainement.

32. David Stroud félicite le Secrétariat de rassembler des contributions volontaires pour mettre en œuvre cette gamme de projets impressionnante, notamment compte tenu des problèmes financiers actuels.

33. Ward Hagemeyer estime qu'en plus de ce rapport une vue d'ensemble de l'état général de la mise en œuvre de l'Accord, en particulier au niveau national, fait défaut.

34. Bert Lenten reconnaît qu'il y a un manque d'informations avec par exemple seulement neuf rapports soumis à la dernière MOP. Il est difficile d'obtenir les informations, malgré la pression qui s'exerce. Pour pouvoir analyser les informations afin de se faire une idée de l'avancement de la mise en œuvre, il faut que les informations soient disponibles.

35. Elena Kreuzburg précise qu'en Ouzbékistan par exemple il n'existe pas de mécanismes pour coopérer et communiquer entre les autorités d'exécution et les agences de mise en œuvre et qu'il est nécessaire d'examiner la façon dont ces mécanismes pourraient être mis en place au niveau national. Toute action est initiée par les scientifiques plutôt que par le ministère souhaitant améliorer sa mise en œuvre de l'AEWA.

36. Elle déclare aussi que son groupe de travail est en train de préparer un plan d'action pour l'érismeture à tête blanche en Ouzbékistan, soutenu par le Comité national des Pays-Bas pour l'UICN. Un groupe de scientifiques impliqués dans ce projet a tout récemment enregistré un courlis à bec grêle dans une zone humide en Ouzbékistan. Elle a le sentiment que la promotion de telles activités nationales aboutira à long terme à la meilleure mise en oeuvre de l'AEWA et d'autres conventions internationales.

37. Preben Clausen estime que des financements de l'UE pourraient être recherchés pour des projets en relation avec le changement climatique, qui est actuellement une question fortement discutée.

38. John Swift se montre inquiet quant à l'absence apparente de priorité attribuée aux projets n° 27 et 28, en particulier concernant le changement climatique. Il estime que les informations sur l'influence de ces changements sont essentielles pour les travaux futurs.

39. Pour préciser, Bert Lenten explique que les 41 projets figurant dans la liste devront être considérés comme une « liste de courses ». Les pays sont libres de choisir les projets qu'ils souhaitent soutenir et l'influence de l'AEWA sur leur décision est limitée.

40. S'agissant de la question du changement climatique, Sergey Dereliev rapporte que le PNUE, par l'intermédiaire de la CMS, a offert de fournir jusqu'à 50% du financement pour un projet sur le changement climatique et les espèces migratrices, initié par groupe de travail Oiseaux marins de la Conservation de la Flore et de la Faune arctiques (CAFF). Une proposition détaillée est actuellement en cours de développement par le US Fish and Wildlife Service en Alaska pour soumission au PNUE. Elle sera aussi envoyée aux membres du Comité technique pour leur demander leur appui, étant donné que l'AEWA est invité à assumer jusqu'à 25% du financement. Cette étude examinera tout d'abord la façon dont le changement climatique pourrait affecter les espèces sauvages de canards et d'oiseaux de mer en Arctique et dans les communautés dépendant de ces prélèvements, mais pourra être étendu à d'autres taxons plus tard.

10. Proposition de priorités internationales de mise en oeuvre 2006-2010

41. Sergey Dereliev présente le document AEWA/TC 6.8. à discuter conjointement avec le projet de résolution 3.X. Un avant-projet du document a été distribué aux États de l'aire de répartition et les commentaires et propositions supplémentaires ont été intégrés. Comme de coutume, les projets qui ne sont pas mis en oeuvre resteront sur la liste dans l'espoir que des financements seront trouvés dans la prochaine période triennale.

42. Au cours d'une discussion générale de ce document, il est dit qu'un plan stratégique **précisant les IIPs prioritaires** fait défaut. Il est convenu de recommander à la MOP3, par l'intermédiaire du Comité permanent, qu'un plan stratégique devrait être élaboré pour l'Accord. En outre, il est estimé qu'une certaine souplesse devrait être maintenue afin de permettre aux donateurs de sélectionner les projets qu'ils favorisent, une procédure qui a manifestement fait ses preuves jusqu'à présent.

43. Faisant une observation générale, Ward Hagemeyer dit qu'à son avis la formulation dans le point 9 est ambiguë, parce que les priorités internationales dépendent souvent des activités réalisées au niveau national. Il propose d'ajouter les mots « les États de l'aire de répartition souhaiteront élaborer des priorités de mise en oeuvre nationales qui contribueront aux priorités internationales et en feront partie. Toutefois, les États de l'aire de répartition pourront avoir des

priorités spécifiques à leur situation nationale qui diffèrent des priorités internationales », soulignant donc le fait que l'Accord est consacré principalement à la mise en œuvre des priorités nationales et que les priorités sont certes importantes, mais secondaires par rapport aux priorités nationales.

44. De plus, Ward Hagemeijer suggère d'ajouter deux autres types de coopération internationale sous le point 9, à savoir la « surveillance » et la « mise en œuvre de plans d'action au niveau transfrontalier ».

45. David Stroud propose d'examiner sous le point 9b) le développement de plus de plans d'action pour les migrants intra-africains.

46. Emmanuel Severre propose qu'étant donné que la réduction de la pauvreté est un sujet actuel, la liste doive inclure des projets ciblés sur le développement durable. Il estime également que cela devrait être reflété dans les différents types de coopération internationale figurant sous le point 9.

47. En réponse, Bert Lenten précise qu'il appartient aux différents pays de soumettre des propositions de projet, mais que de telles propositions n'ont pas été avancées à ce jour.

48. Il est convenu d'insérer un paragraphe dans le document soulignant que le développement durable et la réduction de la pauvreté constituent des priorités.

49. Ensuite, la réunion examine les projets figurant dans le document et les discute comme suit:

A. Conservation des espèces

Projets n° 1 et 2:

50. On s'accorde pour dire que la priorité devra être attribuée aux projets n° 1 et 2. Une des questions soulevées est de savoir s'il est justifiable de dépenser de l'argent pour des espèces qui ne sont pas menacées globalement. Il est aussi suggéré de se consacrer à des groupes d'espèces plutôt que d'élaborer des plans d'action par espèce. Par ailleurs, il est souligné que les États de l'aire de répartition et les Parties contractantes ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ces projets.

Projet n° 3:

51. Olivier Biber estime que cela constitue une étape dans le développement du projet n° 2 et ne doit pas être un projet à part. La réunion donne son accord et le projet est retiré de la liste.

Projet n° 4:

52. Sergey Dereliev déclare que cela correspond à la mise en œuvre du plan d'action (projet n° 1) et que cette proposition pourra être retirée de la liste.

Projets n° 5 et 6:

53. Il est convenu que ces propositions, figurant aux pages 4 et 5, pourront être retirées de la liste.

B. Conservation de l'habitat

Projet n° 4 à la page 5:

54. Il est convenu d'accorder la priorité à ce projet.

Projet n° 5 à la page 5:

55. Il est convenu que ce projet constitue aussi une priorité majeure et sera lancé sous peu, étant donné qu'il s'agit d'une partie essentielle du projet FEM auquel l'AEWA fournit une contribution totale de 1,2 millions de USD sur cinq ans.

Projet n° 8 à la page 7:

56. Olivier Biber suggère de focaliser ce projet spécifiquement sur le développement durable et la réduction de la pauvreté et d'y accorder la première priorité

57. Il est convenu que le texte devra être modifié afin de mentionner d'autres régions (Asie, petits États insulaires, etc.) et de refléter le fait qu'en Afrique seulement des projets de démonstration seront probablement nécessaires, ce qui affecterait le coût.

Projet non numéroté en bas de la page 7:

58. Il est estimé que ce très coûteux projet ne semble pas concorder avec les priorités internationales de mise en oeuvre. Sergey Dereliev contactera les auteurs du projet afin de leur demander plus de matériel d'information spécifique et consultera les membres du Comité technique par courriel sur les résultats. Un financement partiel pourrait aussi constituer une possibilité.

59. En examinant les propositions restantes dans cette section, il est décidé que le Secrétariat demandera aux auteurs des propositions des informations supplémentaires et rendra compte de ce sujet au Comité technique.

C. Gestion des activités humaines

Projet n° 9 à la page 10:

60. Il est décidé de maintenir ce projet sur la liste en tant que priorité n° 3 et d'attendre des informations de l'UE avant de prendre une décision définitive.

61. La réunion décide que les projets restants dans cette section devront aussi être maintenus dans la liste.

D. Recherche et surveillance

62. S'agissant des projets dans cette section, il est décidé de les maintenir sur la liste, exceptés les projets n° 17, 23, 32 et la proposition de la Serbie. Le projet n° 17 se trouve dans sa dernière phase et pourra donc être retiré. La réunion convient de supprimer le projet n° 23 parce qu'il sera financé par le budget principal de l'Accord. Le projet n° 32 sera prochainement confié à Alterra et pourra donc également être retiré. Il est estimé que les projets soumis par la Serbie ne remplissent pas les critères spécifiés pour les Priorités internationales de mise en oeuvre. En outre, il est décidé de regrouper les projets n° 21 et 22.

63. La réunion estime qu'il faudra accorder la priorité aux projets n° 19 et 27.

E. Education et information

64. La réunion décide de retenir les projets n° 33, 34, 36, 37, 39 et 40 et que le Secrétariat devra élaborer une nouvelle proposition de cours de formation régionaux en remplacement du projet n° 35.

65. Les projets n° 38 seront retirés étant donné qu'ils devront être financés par le budget principal. Il est aussi décidé de retirer de la liste le projet « Élaboration d'un manuel de l'AEWA ».

Projet de résolution 3.XX IIP pour 2006-2008

66. Ce projet de résolution étant est plus ou moins identique à la résolution 2.4 adoptée par la MOP2, la question est soulevée de raccourcir éventuellement le texte en y faisant référence. Il est décidé que le Secrétariat travaillera sur cette question.

11. Proposition d'instruction de la définition de l'expression «déclin à long terme des populations»

67. David Stroud présente le document TC 6.9. Il est proposé de recommander cette définition à la MOP3, conjointement avec des conseils pour son application.

68. Une discussion a lieu sur le laps de temps retenu, mais la réunion conclut que la définition du groupe d'un déclin de 25% sur 25 années est en effet légitime, avec des périodes plus courtes utilisées si les données ne sont pas disponibles.

69. Ward Hagemeyer observe qu'il est préférable d'utiliser la moyenne géométrique **entre les catégories de taille maximale et minimale d'une population plutôt que le point central**. David Stroud convient que cela devra faire l'objet d'un examen.

70. Le document est approuvé et Yusoof Mungroo remercie David Stroud et son équipe pour leur travail.

71. David Stroud rappelle à la réunion que si le plan d'action de l'AEWA doit être amendé à la MOP3, les nouvelles informations obtenues en la matière devront être prises en considération lorsque l'on travaillera sur la modification.

12. Conseils pour délimiter les populations biogéographiques d'oiseaux d'eau

72. David Stroud présente le document TC 6.10, lequel a aussi été élaboré par un groupe de travail et doit servir de document d'information pour la MOP3. Il estime que le document n'est pas encore complet et invite le Comité technique à commenter immédiatement les conclusions et recommandations et de fournir des réactions supplémentaires après la réunion.

73. Des commentaires de fond n'étant pas avancés, la réunion discute sur la façon de procéder. David Stroud propose de soumettre le document (c.-à.-d. l'annexe 2) à la MOP3 comme document d'information générale. De plus, les tirets sur fond noir, formulés de manière plus proactive, pourront être inclus dans le rapport du Comité technique à la MOP3 comme recommandations découlant de ce travail.

74. Un ajout proposé par David Stroud est d'inclure un tableau résumant les limites des populations par groupes d'oiseaux d'eau sur la base des informations les plus récentes et indiquant des groupes prioritaires. Il mettra en circulation une version modifiée du document au Comité technique pour soumission à la MOP3.

13. Rapport sur le statut et les tendances des populations d'oiseaux dans l'aire de l'Accord

75. Sergey Dereliev présente le document TC Inf. 6.1 et explique qu'il s'agit d'un des sept rapports à présenter à chaque MOP. Il a été demandé au Comité technique de développer un nouveau format concis, et un groupe de travail a fait une proposition qui a été approuvée par le Comité permanent. Il a été demandé à trois sous-traitants de présenter des devis pour les préparatifs de ce rapport. Un devis a été soumis par Wetlands International, qui a été chargé antérieurement de réaliser ce travail. D'autres devis n'étaient pas disponibles, car le contractant potentiel doit avoir accès à la base de données de Wetlands International. A présent, le Secrétariat demande des conseils sur la façon de procéder.

76. Ward Hagemeyer continue en précisant que le devis soumis par Wetlands International était beaucoup plus élevé que pour le rapport dans son format antérieur. C'est dû au fait qu'il comporte les coûts d'évaluation de l'état de conservation des oiseaux d'eau qui n'ont pas été financés dans le passé. Toutefois, comme les autres contractants auront aussi besoin de ces informations, leurs coûts seront également élevés. Des crédits sont nécessaires pour les estimations des populations d'oiseaux d'eau devant être réalisées prioritairement.

77. Bert Lenten fait savoir que l'on s'attendait à ce que le nouveau format soit moins coûteux car il est plus concis. Il estime qu'il est trop coûteux d'accomplir cette tâche tous les trois ans.

78. Ward Hagemeyer rappelle à la réunion que dans le passé l'AEWA a tiré profit du fait que des estimations des populations sont effectuées régulièrement. Wetlands International a lancé ces travaux et opéré un investissement considérable, mais ne dispose plus des fonds suffisants pour continuer. Les informations recueillies sont utilisées par Ramsar et de nombreuses autres institutions parmi lesquelles aucune n'a cependant participé aux coûts à ce jour. Les seuls fonds fiables proviennent du Gouvernement du Royaume-Uni.

79. Preben Clausen propose de demander à la MOP d'obliger les Parties à contribuer à ces travaux qui sont manifestement un préalable nécessaire pour les informer de manière adéquate.

80. Olivier Biber se porte volontaire pour intervenir à la prochaine réunion du Comité permanent de Ramsar et demander à Ramsar de participer au financement de la compilation et de la publication des estimations des populations d'oiseaux eau.

81. David Stroud est d'accord et propose que l'UE assume aussi une partie des coûts, étant donné que ces informations l'intéressent également. Toutefois, une question reste encore à résoudre à court terme : que faut-il faire pour la MOP3 ? La production de ce rapport ne devra pas être trop coûteuse.

82. En réponse, Ward Hagemeyer déclare que la Commission européenne a été pressentie, mais a fait valoir, bien que convaincue de l'utilité de ces données, que son règlement interdit le financement de ce type d'activités. Ramsar a aussi été pressenti mais ne dispose pas des ressources nécessaires.

83. Bert Lenten souligne qu'il aimerait disposer d'un tel rapport pour soumission à la MOP3, mais que les fonds de l'AEWA ne suffisent pas à le produire.

84. La réunion décide d'instaurer un petit groupe de travail pour discuter cette question le soir même.

85. Le lendemain, Sergey Dereliev présente son rapport sur les résultats de la discussion menée au sein du groupe de travail. Pour le court terme, le groupe de travail a opté pour la préparation d'un rapport sur l'état de conservation en utilisant les fonds annoncés par la Suisse pour les travaux

préparatifs de la MOP. De plus, Guy-Noël Olivier a également offert une aide financière des chasseurs français. Il s'attend à pouvoir ainsi collecter environ €10.000. Les coûts restants seront couverts par le budget principal de l'AEWA.

86. Pour le plus long terme, le Secrétariat soumettra un projet de résolution à la MOP3. Cette résolution expliquera l'importance de la question et les mesures prises par le Secrétariat pour prendre contact avec les autres Secrétariats d'Accords environnementaux multilatéraux, et exhortera les pays à accorder plus d'attention à cette importante question et à accorder plus de contributions volontaires au financement de ce rapport sur l'état de conservation.

14. Proposition d'introduction d'espèces supplémentaires à la liste de l'AEWA

87. David Stroud présente le document TC 6.11 et invite la réunion à discuter la procédure ultérieure, comme indiqué à la page 3 du document.

88. Dans la discussion générale qui s'ensuit diverses options sont proposées. Bert Lenten souligne que la MOP3 s'attendra probablement s'attendre à ce que le Comité technique ait fait des progrès en examinant la liste des espèces candidates potentielles à inclure dans l'AEWA. En général, il est estimé qu'une approche pragmatique devra être adoptée. En même temps, on juge qu'à la lumière du développement relatif à un Accord potentiel sur les rapaces et hiboux dans la région d'Afrique-Eurasie sous la CMS, il n'est pas approprié d'inclure certaines de ces espèces dans l'AEWA pour le moment. S'agissant des passereaux, la réunion estime qu'en raison du manque d'informations sur cette espèce les avantages et les inconvénients de son inclusion dans l'AEWA ne sont pas évidents. Le résultat de la discussion est que les travaux devront se concentrer sur les espèces d'oiseaux de mer.

89. Un groupe de travail *ad hoc* est mis en place afin d'examiner cette question plus en détail, et il est proposé que dans les semaines à venir le Secrétariat doive étudier les oiseaux de mer figurant dans le Tableau 2 du rapport et préparer une brève analyse des informations disponibles sur les populations et menaces, notant si la menace est couverte par le Plan d'action actuel. Le Comité technique devra ensuite être consulté et décidera des espèces dont il proposera l'ajout à la liste à la MOP3.

15. Développement de l'AEWA

a. Voie de migration d'Asie centrale

90. Bert Lenten présente le document TC Inf. 6.2, faisant référence à l'atelier de la CAF qui sera organisé par la CMS et Wetlands International du 10 au 13 juin 2005 à New Delhi et auquel l'AEWA participera sous l'égide de la CMS. Il existe de larges chevauchements relatifs aux espèces et aux régions géographiques, par exemple 16 des 30 pays impliqués dans la CAF sont des États de l'aire de répartition de l'AEWA et 145 populations parmi les 274 populations identifiées pour la CAF sont déjà couvertes par le plan d'action de l'AEWA. Il appartient aux pays de décider quelle option ils choisiront, mais si l'atelier recommande l'extension de la zone de l'AEWA, cette proposition sera transmise à la MOP3 pour décision. Si l'extension est décidée, il souhaite demander des fonds supplémentaires à la MOP en dehors du budget pour faire en sorte que les activités courantes de l'AEWA ne soient pas défavorablement affectées.

91. La réunion estime qu'une extension de la zone de l'AEWA ne posera pas un problème, et qu'elle attendra les résultats de l'atelier.

92. Mme Jasmin Kanza déclare qu'alors que la position du Comité technique et du Comité permanent est claire, il est important d'examiner les dispositions institutionnelles entre la convention mère et l'Accord y relatif, afin que toute décision prise suive les procédures mises en place relatives à l'information, la consultation et l'obtention d'aide à l'intérieur de la convention mère.

93. Rachel Adam souligne que l'AEWA est un Accord environnemental multilatéral indépendant et qu'il n'existe aucune obligation juridique pour l'AEWA de demander l'approbation de la CMS avant d'amender l'Accord et/ou ses Annexes. Conformément à l'Accord, les Parties peuvent proposer des amendements à l'Accord et/ou aux Annexes jusqu'à 150 jours avant l'ouverture de la MOP.

b. Accord sur les rapaces migrateurs

94. Bert Lenten présente le document TC Inf. 6.3. Il déclare qu'il n'est pas encore clair si les rapaces sont menacés et un tel accord se justifie. Aucune décision ne s'impose dans l'immédiat car les résultats des consultations seront d'abord transmis à la session de la Conférence des Parties à la CMS avant qu'une décision éventuelle soit prise à la MOP4 de l'AEWA.

95. David Stroud ajoute que le Nature Bureau a mis en place un site Web comportant un document de consultation, un rapport sur l'état de conservation et un bref questionnaire sur le sujet que l'on est encouragé à remplir avant l'échéance fixée (www.naturebureau.co.uk/cmsraptors).

16. Budget de l'AEWA 2006-2008

a. Proposition de réduction des coûts relatifs aux réunions du Comité technique

96. Quoique étant un sujet pour le Comité permanent, Bert Lenten estime que le Comité technique doit connaître la situation financière actuelle. Faisant encore l'objet d'un examen, le budget en son état actuel couvre cependant seulement le fonctionnement du Secrétariat et le matériel d'information et n'inclut aucune affectation pour des activités. Il est établi à partir d'un budget principal des Parties existantes, plus les contributions des nouvelles Parties pour financer des projets supplémentaires.

97. Toutes les agences localisées à Bonn souffrent d'une perte de 25% de leurs budgets à cause du taux de change du dollar. Le budget pour la prochaine période triennale comporte une proposition pour réduire à deux le nombre des réunions du Comité technique par triennium. Des économies considérables en résulteront, mais cela nécessitera plus de contacts par courriel, etc. entre les sessions et un forum spécial sur le site Web pour faciliter ces échanges.

98. De plus, il est prévu de faire référence au barème de l'ONU pour évaluer l'éligibilité au financement de la participation de délégués aux réunions. Déjà pour la réunion en cours les documents ont été produits seulement en langue anglaise, et une nouvelle fois il n'y a pas de traduction française. Il n'est pas clair si cette situation pourra rester ainsi parce que cela dépendra des futurs membres du Comité technique, mais selon lui c'est un signal important au Comité permanent que le Comité technique s'efforce de faire des économies.

99. Bert Lenten estime le montant économisé à 70.000 USD pour la période triennale. Il tente de faire des économies sans réduire les activités et de maintenir le fardeau financier pour les Parties le moins élevé possible.

100. Invitée à prendre une décision sur ces questions, la réunion conclut que le nombre des réunions pourra être réduit, mais que la durée des réunions devra être plus longue, c.-à.-d. cinq jours, afin de permettre de finaliser les questions.

101. Il est proposé également de mettre des fonds à disposition pour l'organisation d'ateliers très restreints ou d'ateliers entre les réunions du Comité technique, de préférence « *back to back* » avec d'autres réunions, et d'améliorer la communication entre les réunions.

102. Il est demandé aux représentants régionaux de vérifier si dans leurs régions respectives des documents en langue française sont requis et de rendre compte des résultats au Secrétariat avant qu'une décision finale soit prise en la matière.

103. De plus, un accord est obtenu sur la proposition n° 4 concernant le financement des délégués.

104. Bert Lenten souhaite déclarer dans son rapport à la MOP qu'il n'est pas possible, en raison du manque de crédits, de réaliser toutes les études internationales requises par l'Accord.

17. Progrès et rapports finaux:

a. Rapport final sur le Programme de baguage africain (AFRING) pour 2004

105. Sergey Dereliev présente le document TC Inf. 6.6 et a déclaré que ce projet a bien avancé jusqu'à présent. Des cours de formation constituent une partie importante de ce projet et des formateurs de plusieurs programmes de baguage européens y ont prêté leurs concours. On espère garantir 50.000 euros pour poursuivre ce projet en 2005 et pour développer une base de données AFRING.

b. Rapport d'avancement de l'étude/enquête pilote sur le potentiel pour la zone de l'Accord d'analyses des contrôles de bagues des oiseaux d'eau

106. Sergey Dereliev fait référence au document TC Inf. 6.7 et à une lettre d'EURING, en date du 3 mai 2005, adressée au Secrétaire exécutif. Depuis plus d'un an, aucun progrès n'a été réalisé concernant ce projet et le Secrétariat demande des conseils sur la façon de procéder avec ce qu'il juge un projet très important. A la suite d'une brève discussion, il est convenu que le Secrétaire exécutif contactera EURING et essaiera de résoudre les tensions qui semblent avoir surgies et rendra compte au Comité technique dès que possible.

c. Réhabilitation des sites importants pour les oiseaux d'eau, qui ont été dégradés par des plantes aquatiques envahissantes

107. Sergey Dereliev déclare que le rapport final (document TC Inf. 6.8) a été reçu et sera publié sur le site Web de l'AEWA, probablement aussi sous forme de CD-Rom pour une plus large diffusion en Afrique.

108. Il est convenu que les lignes directrices devront être extraites du document pour présentation à la Réunion des Parties, et que les futurs contrats de ce type devront spécifier cela comme une exigence.

d. Stratégie de communication de l'AEWA

109. Bert Lenten présente le document TC Inf. 6.9, qui a été discuté l'année dernière par le Comité permanent au sein duquel il a été convenu de le transmettre à la MOP3 pour adoption. Ce sera la tâche du JPO de mettre en oeuvre la stratégie qui est importante, non seulement pour le

Secrétariat et le Comité permanent, mais qui visera aussi à améliorer la communication pour le Comité technique.

e. Examen des lignes directrices relatives à la législation nationale

110. Bert Lenten fait savoir qu'un poste de consultant a été proposé en 2004 pour finaliser les lignes directrices relatives à la législation nationale qui sont jugées trop longues et trop difficiles à utiliser, mais qu'aucun progrès n'a été réalisé étant donné que l'homologue de l'UICN a été malade. Actuellement, le Secrétariat a un consultant ayant une formation juridique, qui continuera ce travail après l'achèvement des travaux préparatifs pour la MOP3, et le Secrétariat publiera le résultat fin 2005 lorsque le contrat du consultant expira.

f. GROMS

111. Bert Lenten présente une mise à jour des progrès accomplis relatifs à cette question en cours d'examen. Un consultant de la CMS est actuellement en train d'étudier la faisabilité du système et consulte également des sponsors régionaux et le Gouvernement allemand sur la façon de l'optimiser et de le mettre en oeuvre. Son rapport sera transmis au Comité permanent dès qu'il sera disponible.

112. Ward Hagemeyer rappelle à la réunion que le Comité technique a déjà formulé son opinion, et il a demandé ce que deviendra cette décision si l'avis du consultant est positif.

113. Bert Lenten confirme que l'avis du Comité technique a été communiqué à l'expert, mais il observe que des fonds ne seront pas disponibles pour ce projet au cours du prochain triennium.

114. Sergey Dereliev déclare qu'avant l'élaboration du rapport final, une réunion du groupe de travail sera organisée, et qu'il a proposé que le Comité technique soit invité à désigner un membre pour assister à cette réunion, probablement par téléconférence. Preben Clausen se porte volontaire.

g. Progrès en matière de suppression de l'usage de la grenaille de plomb

115. Bert Lenten déclare que malgré l'obligation des Parties de rendre compte, seulement la Suède a présenté un rapport à ce jour. Il sera rappelé aux autres Parties de soumettre leurs rapports d'avancement avant la MOP3.

h. Mise à jour du projet Itinéraires de migration Afrique-Eurasie du FEM

116. Ward Hagemeyer déclare, comme il l'a fait aux réunions précédentes, que les travaux préparatifs sur ce projet continuent et qu'entre-temps il a été officiellement approuvé par le Conseil du FEM. Le PNUE a maintenant demandé à Wetlands International de le présenter dans un format compatible au PNUE ce qui pose un problème car l'UNOPS, qui le réalise, n'a pas alloué de fonds supplémentaires pour ce travail. Malgré le fait que les partenaires sont impatients de démarrer ce projet et que le cofinancement a été « mis en attente » dans de nombreux pays depuis 2003, les progrès sont très lents et des détails du projet proprement dit nécessitent encore une discussion. Il craint que ce projet, qui constituerait une contribution importante pour les oiseaux d'eau, puisse perdre sa dynamique si la situation perdure.

i. Développer des critères pour l'inclusion de projets dans le IIP

117. Le Comité technique décide de reporter la discussion de ce point, compte tenu de sa décision de la journée précédente qu'un plan stratégique est nécessaire avant que puissent être élaborés des critères supplémentaires.

118. Le Secrétariat convient d'assurer que cela sera fait entre la MOP3 et la MOP4 pour faire en sorte que le plan puisse être mis en oeuvre en 2008.

18. Propositions de projet qui seront soumises à la Commission européenne

119. Présentant le document TC 6.17, Bert Lenten rappelle qu'à la dernière réunion du Comité technique il a été décidé de demander à l'UE, qui se trouve dans le processus d'adhésion à l'Accord, de fournir une contribution volontaire. 50.000 euros seront apportés sous forme de don en 2005. Cette contribution pourra être doublée l'année suivante.

120. Le groupe de travail a compilé une liste des projets éventuels à réaliser avec ces fonds, et le Comité technique est désormais invité à établir des priorités.

121. Après une discussion, la réunion décide de proposer l'attribution de la priorité au rapport sur l'état de conservation et les tendances pour la MOP4 (action 3.3), suivie par le renforcement de la capacité d'étude et de surveillance des oiseaux d'eau migrateurs, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'Afrique (action 3.3).

19. Proposition de conseils pour déterminer les priorités de support financier par l'AEWA

122. Présentant le document TC 6.18, David Stroud explique que le Comité technique a convenu à sa dernière réunion qu'un groupe de travail devra élaborer un cadre de critères pour guider le Secrétariat dans l'évaluation des projets à financer. Ce document est l'avant-projet d'un document de discussion.

123. La réunion fait différentes propositions d'amendements, et il est convenu que le lendemain, David Stroud soumettra un projet révisé du document.

20. Proposition d'un format en ligne pour les rapports nationaux à la MOP

124. Robert Pople fait un exposé sur le système de rapport en ligne développé pour l'IOSEA (www.ioseaturtles.org/report). La perte d'information est nulle par rapport aux formats de rapport antérieurs. Il précise que l'utilisation de cases à cocher rend plus facile non seulement la soumission du rapport, mais permet aussi d'analyser les données moyennant différentes demandes d'information.

125. Il décrit le système sécurisé, qui est protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe pouvant être partagés avec d'autres organismes, si nécessaire. En plus de l'option « editor » pour la soumission de rapports, il y a aussi une fonction « viewer » ouverte à tout le monde, de même que la possibilité de télécharger des rapports complets sous forme de fichiers PDF.

126. Une fonction pourra être intégrée pour informer le Secrétariat ou l'organe de surveillance sur les mises à jour, permettant leur approbation avant la mise en ligne. Un avantage supplémentaire est la possibilité d'éditer les données après la première soumission ce qui facilitera ainsi le rapportage à l'avenir.

127. En réponse à une question sur les réactions obtenues à ce jour, il dit que l'IOSEA enregistre un taux de soumission de rapports extrêmement élevé de 90%, et ce – du moins partiellement – grâce à ce processus simplifié.

128. Bert Lenten observe que l'harmonisation des systèmes de rapport est un point soulevé régulièrement au sein de la CMS et de l'AEWA, qui est en train de réfléchir sur un projet relatif à

un système permettant par exemple d'intégrer automatiquement les données introduites par l'AEWA dans le rapport à la CMS. A son avis, ce dispositif ne facilite pas seulement le rapportage, mais constitue aussi un bon outil pour diffuser les informations sur les projets en cours.

129. Les coûts ne seront pas trop élevés, étant donné que ce système fonctionne déjà et il pourrait être possible d'acquiescer les droits pour l'adapter pour la CMS et l'AEWA. De plus, il ne sera pas difficile d'ajouter le français comme deuxième langue.

130. Ward Hagemeyer déclare que le PNUE-CMSC s'appuie sur ce système pour le projet FEM et que son adaptation pour les rapports nationaux ne sera donc pas difficile.

131. David Stroud observe que le rapporteur du Royaume-Uni dans le cadre du MoU sur les tortues a donné un avis très positif sur la facilité d'utilisation pour l'entrée de données et la production de résumés.

132. Le Comité technique convient de recommander au Comité permanent que ce système soit développé plus avant.

Rapports nationaux à la MOP3

133. La réunion reconnaît que les rapports nationaux contiennent une profusion d'informations et constituent un outil important pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord. La réunion estime que ces rapports devront faire l'objet d'une analyse et que ces informations devront être rapportées à la MOP3.

134. Rachel Adam offre d'élaborer un projet de résolution pour faire en sorte que les pays n'ayant pas fourni leur rapport national avant la MOP3 le fassent avant la fin de l'année. Cet projet est diffusé plus tard. La réunion approuve le texte et convient de recommander la résolution à la MOP3 pour adoption.

21. Proposition pour un *modus operandi* amendé du Comité technique

135. Bert Lenten présente le document TC 6.19, lequel avait été élaboré par un groupe de travail restreint suite à la discussion de la dernière réunion du Comité technique. Les modifications proposées reflètent divers développements déjà réalisés ou envisagés dans un avenir proche, p.ex. l'inclusion éventuelle des pays de la CAF dans l'AEWA.

136. Le texte de l'Accord précise que le Comité technique devrait se composer de neuf représentants régionaux au maximum, et il est donc recommandé de redéfinir les régions plutôt que d'amender l'Accord. De plus, il sera possible à tout moment de réviser et de modifier la composition de ces régions.

137. Malgré certaines réserves émises sur les répartitions proposées, la réunion convient de recommander les modifications indiquées dans le document au Comité permanent pour soumission à la MOP3.

138. La réunion constate également que tandis qu'il appartient aux régions de nommer leurs représentants régionaux, afin d'assurer la continuité, le Comité technique recommande la réélection de certains représentants régionaux et experts pour une nouvelle période de trois ans.

139. Passant à l'examen de l'Annexe IV au document TC 6.19, Bert Lenten propose que le plan de travail soit un document interne du Comité technique ne devant pas être présenté à la Réunion des Parties, sauf éventuellement comme document d'information.

140. Ward Hagemeijer estime que le plan de travail est un outil précieux qui devrait être plus facilement accessible. Il devrait être tenu à jour et mis sur le site Web pour information.

141. Bert Lenten approuve cette observation et confirme que le plan de travail sera disponible sur Internet et tenu à jour dès que le nouveau forum fonctionnera.

142. Bert Lenten fait ensuite référence au projet de résolution concernant les dispositions institutionnelles futures pour le Comité technique et demande des observations sur ce document.

143. Il est convenu de supprimer le passage sur l'adoption du programme de travail du Comité technique.

144. Après une discussion sur la question de savoir si les suppléants devront aussi être désignés comme experts, la réunion convient de soumettre cette question à la réunion du Comité permanent. Bert Lenten souligne que le système des suppléants n'a pas vraiment fonctionné pour le Comité technique et que souvent les personnes ne sont pas conscientes d'avoir été nommées comme suppléants pour un représentant.

22. Contribution de l'AEWA à l'objectif 2010

145. Bert Lenten soulève la question de l'objectif 2010 relatif à la biodiversité et de savoir si les activités de l'AEWA contribuent à atteindre cet objectif.

146. Le Comité technique convient que les priorités de mise en oeuvre déjà indiquées y contribuent, mais qu'il est difficile de démontrer les acquis sans indicateurs clairs.

147. Olivier Biber propose de présenter ces indicateurs sous forme de chiffres, années et pourcentages d'amélioration précis à atteindre ; les indicateurs pourraient être une partie du plan stratégique à élaborer au cours du prochain triennium.

148. Toutefois, d'autres estiment que les informations de base disponibles sont insuffisantes et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour suivre cette approche.

149. Il est proposé de s'accorder sur une année de base et d'examiner et d'évaluer les articles 3 et 4 en ce qui concerne le succès ou l'échec en tant que critère de leur contribution à l'objectif 2010.

150. La réunion convient que la MOP3 devra être invitée à appuyer cette activité, en indiquant les détails de la ligne de base, les indicateurs, etc. et démontrant ainsi clairement que le Comité technique travaille sur cette question.

151. Olivier Biber suggère que cela puisse faire partie de la recommandation sur le plan stratégique, étant donné que ce domaine nécessite aussi une stratégie claire. Ward Hagemeijer confirme le potentiel d'utilisation et de développement des indicateurs de processus dans et pour le plan stratégique, mais souligne qu'il sera également nécessaire de développer des indicateurs pour mesurer les résultats (p. ex. nombres d'oiseaux d'eau).

152. Il est décidé qu'un groupe de travail restreint inter-sessions, composé de Robert Pople, David Stroud, Ward Hagemeyer, Olivier Biber et Charles Mlingwa, démarrera les travaux sur cette question et sur le plan stratégique dès que la MOP donnera son feu vert.

23. Registre des projets internationaux

153. Sergey Dereliev invite le Comité technique à mener une discussion sur ce registre qui a été établi par la MOP1 ayant pour but de diffuser les informations sur les projets dans la zone de l'Accord. Le registre est publié sur le site Web et le Comité technique a été enjoint de le mettre à jour régulièrement. Toutefois, cela n'a pas été fait et la liste est maintenant en grande partie obsolète.

154. La réunion estime qu'un système impliquant que les informations pour le registre peuvent être soumises régulièrement par l'intermédiaire du site Web de l'AEWA serait préférable au système actuel et on convient donc de clôturer le registre temporairement et de le rétablir une fois le système de rapport en ligne instauré.

24. Plan de travail du Comité technique

155. La réunion examine le plan de travail par sections et apporte les observations suivantes:

Mise en place des correspondants nationaux du Comité technique

156. Sergey Dereliev déclare que dix pays, à savoir 20% des Parties, ont répondu et nommé des correspondants. Le Secrétariat continuera de pousser les Parties jusqu'à ce que des correspondants soient nommés dans tous les pays.

Rapport du Comité technique à la MOP3

157. Preben Clausen observe que plusieurs questions énumérées ici n'ont pas été finalisées et ne figurent pas à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir l'état de conservation des populations du colvert, de l'eider et du canard pilet. Des travaux sont en cours sur ces questions et des informations pour le rapport du Président seront soumises sous peu.

Tâches de la MOP2 pour le Comité technique

158. David Stroud demande si le fonds de petites subventions a entre-temps été établi. Sergey Dereliev répond par la négative et dit que la mise en oeuvre de la Résolution 2.9 s'avère difficile.

Examens du statut internationaux

159. Sergey Dereliev rappelle à la réunion que de nombreux examens figurant dans la liste se basent sur les rapports nationaux mais étant donné que ceux-ci ne sont pas disponibles, il n'y a pas d'informations pour la réunion en cours. La date limite de soumission est le 26 juin 2005, et le Secrétariat espère donc recevoir tous les rapports et tiendra le Comité technique au courant de l'avancement.

160. David Stroud accentue le fait que le plan d'action exige sept études à présenter à chaque MOP, dont cinq n'ont jamais été réalisées. Il souligne que ces études sont essentielles pour la capacité de l'Accord d'évaluer sa propre efficacité. Il note aussi que le libellé de l'Accord indique la nature « contraignante » plutôt qu'« optionnelle » de ces examens, et il estime donc qu'ils doivent impérativement être financés par une ligne séparée du budget principal.

25. Mise en œuvre des Plans d'action par espèce précédemment adoptés

161. Sergey Dereliev déclare que seulement trois des plans d'action de l'AEWA ont été adoptés à ce jour. Ceux-ci ont été publiés en versions imprimées fin 2004 et sont également disponibles sur le site Web sous forme de fichiers PDF. Il n'y a rien à signaler concernant la mise en œuvre des plans pour la bécassine double et la glaréole à ailes noires, mais le Secrétariat a cofinancé une étude pilote réalisée par Birdlife International sur le succès reproducteur du vanneau sociable au Kazakhstan, qui à sa connaissance est la seule activité jusqu'à présent.

162. Rachel Adam souligne que conformément à la section 2.2.1 du plan d'action, le Secrétariat « coordonnera le développement, l'harmonisation et la mise en œuvre » des plans d'action internationaux par espèce, mais pourra déléguer cette tâche à un groupe ou des groupes de travail. Sergey Dereliev déclare que cela s'est avéré difficile étant donné qu'il faut trouver des spécialistes pour chaque espèce prêts à conduire un tel groupe, et que cela pourrait avoir des conséquences financières.

163. Il est conclu que le Secrétariat devra déployer de plus grands efforts pour faire en sorte que des groupes de travail soient mis en place pour mettre en œuvre chaque plan d'action.

26. Nouveaux Plans d'action internationaux par espèce et plans restés en suspens

164. La réunion exprime son espoir que le plus grand nombre possible de ces plans d'action seront prêts en temps utile pour adoption par la MOP3. Une demande générale est d'utiliser un lien, au cas où il faut retransmettre des projets amendés au Comité technique, à partir duquel les fichiers pourront être téléchargés plutôt que de recourir à des fichiers joints aux courriels.

Rôle des genêts

165. La réunion discute différents amendements et le Comité technique approuve le plan avec ces modifications.

Érismature à tête blanche

166. La réunion approuve le plan avec les amendements discutés. Plus d'informations devront être obtenues de la région de l'Asie du Sud.

Fuligule nyroca

167. Des amendements à ce plan sont également discutés et notés. Toutefois, comme la date limite pour les observations (15 mai) n'a pas encore expiré, le Secrétariat communiquera le plan au Comité technique après cette date pour son approbation finale.

Bernache cravant à ventre clair

168. Plusieurs amendements sont notés. Toutefois, comme la date limite pour les observations sur cet avant-projet (31 mai) n'a pas encore expiré, il sera aussi communiqué au Comité technique pour examen final. Ce document nécessite éventuellement une étude plus approfondie et ne sera probablement pas terminé à temps pour la MOP3.

Ibis chauve

169. Le Secrétariat note plusieurs commentaires et la réunion décide que ce plan sera traité de la même manière que celui pour le fuligule nyroca.

170. Sergey Dereliev déclare également qu'un plan d'action pour l'**érismature maccoa** est en cours d'élaboration en Afrique du Sud et sera communiqué au Comité technique dans un futur proche pour observations avant la consultation avec les Etats de l'aire de répartition.

171. La situation relative au plan d'action pour l'**oie naine** est plus compliquée. Un plan d'action a d'abord été préparé en 1996, avant l'entrée en vigueur de l'AEWA. Le Secrétariat a obtenu des contributions volontaires de l'Allemagne, de la Suède et de la Norvège. La Finlande a organisé un atelier pour démarrer la procédure de mise à jour du plan d'action. Cet atelier s'est tenu début avril et un premier projet du plan est attendu sous peu. Le projet définitif est prévu pour être communiqué au Comité technique fin juillet et on espère pouvoir le présenter à la MOP3.

172. Le plan d'action pour la **bernache cravant à ventre noir** est en cours de réalisation depuis plusieurs années et est encore loin d'être achevé. De nouveaux commentaires sur le dernier projet ont été reçus de l'Allemagne, mais n'ont pas encore été transmis par la France ou le Danemark. Le Royaume-Uni fournit des fonds pour une étude scientifique sur les taux de survie des populations et l'impact de la chasse. Une proposition de recherche du Dr Bart Ebbinge d'Alterra est présentée au Comité technique. Le Comité accepte la proposition et le cofinancement requis de l'AEWA. Le Secrétariat confiera le projet à Alterra (Pays-Bas) qui réalisera les recherches conjointement avec NERI (Danemark).

Projet de Résolution 3.XX: Adoption de plans d'action par espèces

173. Sergey Dereliev présente brièvement le projet de résolution.

174. David Stroud souligne que la résolution devra aussi faire référence à la mise en oeuvre des plans aux niveaux international et national. Il propose un nouveau paragraphe exhortant vivement les Parties contractantes à mettre en oeuvre ces plans, et un autre paragraphe insistant auprès du Secrétariat pour qu'il établisse un mécanisme pour une coordination internationale des plans.

175. Rachel Adam demande si le Comité technique ou le Comité permanent devront être enjoint par la MOP d'adopter des plans d'action par espèce entre les sessions de deux MOPs.

176. David Stroud rappelle que la Recommandation 2.1 sur le plan d'action pour la bernache cravant à ventre noir spécifie un processus. La Réunion des Parties doit signer les plans d'action, mais il pourra être demandé au Comité permanent de les adopter à base provisoire. Il estime que toute nouvelle résolution doit être cohérente avec celles adoptées antérieurement. Olivier Biber demande que cela soit vérifié et corrigé, si nécessaire. Sinon, ce serait plus rapide que la MOP donne instruction au Comité technique de finaliser et d'adopter les plans d'action entre les réunions. Si cette procédure n'est pas couverte par le Règlement intérieur, il faudra choisir la procédure la plus efficace.

27. Autres rapports

Rapport sur l'atelier de l'UE relatif à la collecte de données sur les prélèvements

177. Guy-Noël Olivier, qui a participé au nom de l'AEWA à l'atelier organisé à Tour du Valat en mars 2005, fait référence au document TC Inf. 6.11 et présente oralement son rapport sur les débats. Il estime que les données sur les prélèvements de chasse deviendront aussi importantes que le baguage l'a été dans le passé.

178. La réunion a été organisée par la Commission européenne et de nombreuses organisations travaillant au sein de l'UE étaient représentées. La réunion a discuté le développement futur d'un

système standard de données de prélèvements de chasse de l'UE. FACE, en sa qualité de représentante légitime des chasseurs dans l'UE, a été pressentie pour coordonner le réseau européen qui mettra en œuvre la surveillance des prélèvements de chasse. Ce réseau inclura des experts d'institutions et d'organisations internationales (toujours à spécifier), réunis au sein d'un sous-groupe du Comité Ornis, FACE et BirdLife International sous l'égide de la Commission européenne.

28. Projet de rapport du Président du Comité technique à la MOP3

179. Dans un premier avant-projet, Yousoof Mungroo présente une vue d'ensemble des activités du Président du Comité technique pour soumission à la MOP, et demande au Comité technique ses commentaires.

180. Ward Hagemeyer suggère de présenter le rapport oralement, accompagné par le plan de travail actuel sous forme de tableau.

181. Olivier Biber marque son accord et estime que le tableau devrait résumer les résultats de toutes les réunions du Comité technique et de toutes les réunions entre les sessions, plutôt que de les mentionner dans l'ordre chronologique. Il propose également de souligner les acquis les plus importants.

182. Yousoof Mungroo demande aux membres du Comité de lui envoyer, par voie électronique et en temps voulu, leurs observations sur le fond. Les points soulevés au cours de 6^{ème} réunion du Comité technique seront, bien sûr, intégrés.

29. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité technique

183. Valentin Serebryakov informe la réunion que l'Ukraine souhaite accueillir la prochaine réunion du Comité technique en Crimée. Un nouveau gouvernement étant arrivé au pouvoir en janvier, la décision officielle n'a pas encore été prise, mais est attendue d'ici peu.

184. Au nom du Secrétaire exécutif, Sergey Dereliev remercie l'Ukraine pour cette offre généreuse. Le Secrétariat restera en contact étroit avec l'Ukraine, en particulier concernant la date de la prochaine réunion qui devra être décidée après la MOP3.

30. Divers

Lignes directrices de financement de l'AEWA

185. David Stroud distribue un autre avant-projet de ces lignes directrices et recommande de les rendre accessibles au public sur le site Web de l'AEWA.

186. Le Comité demande de remplacer au premier paragraphe concernant les conditions le mot « annuel » par « prochain ».

187. Ces lignes directrices seront recommandées à la MOP3 pour adoption.

Grippe aviaire

188. Ward Hagemeyer demande des informations relatives aux progrès réalisés en la matière.

189. Sergey Dereliev déclare que conformément à la décision de la 5^{ème} réunion du Comité technique, il a obtenu la position du Comité scientifique de la CMS et l'a mise à disposition aux membres et observateurs du Comité technique. Lors de sa réunion en mars 2004, le Comité scientifique de la CMS a décidé de mettre en place un groupe de travail qui collaborerait avec Wetlands International et analyserait de plus près la question de la grippe aviaire. Il est demandé au groupe de travail de présenter un rapport à la prochaine réunion du Conseil scientifique.

190. Ward Hagemeyer contactera l'administrateur à la CMS chargé de suivre les progrès accomplis relatifs aux travaux en cours réalisés par le groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS

31. Clôture de la réunion

191. Olivier Biber exprime sa gratitude au Gouvernement de l'île Maurice d'avoir accueilli la réunion et remercie pour leur hospitalité tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation. Il exprime aussi ses remerciements au Secrétariat pour son dur labeur.

192. Sergey Dereliev remercie également le Gouvernement hôte et en particulier Yousoof Mungroo et ses collaborateurs pour l'excellente planification qui a rendu la tâche si facile au Secrétariat.

193. Yousoof Mungroo dit que c'était un grand honneur d'avoir pu accueillir la réunion et qu'il espère que tous ont passé un agréable séjour. A son tour, il exprime sa reconnaissance pour les efforts de ses collaborateurs et du personnel des Services de l'agriculture, de la Division pour l'information agricole et du Service des parcs nationaux et de la conservation.

194. La réunion est clôturée à 14h30.

Annexe I

6^{ème} RÉUNION DU COMITE TECHNIQUE 8 – 11 mai 2005, Flic en Flac, île Maurice

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)

(Modifié conformément aux propositions approuvées par la réunion du 6^{ème} Comité technique)

Fonctions générales

Article 1er

Le Comité technique, établi conformément à l'Article VII de l'Accord, fournit des conseils et des informations scientifiques et techniques à la Réunion des Parties et aux Parties, par le biais du Secrétariat de l'Accord. Ses fonctions sont définies au paragraphe 3 de l'Article VII 3. Le Comité technique travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent pour assurer la cohérence du travail de l'Accord.

Article 2

Le Comité technique fait en particulier des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d'action, la mise en œuvre de l'Accord et les recherches supplémentaires à effectuer.

Article 3

En cas d'urgence, le Comité technique peut demander au Secrétariat de l'Accord de convoquer instamment une réunion des Parties concernées, afin d'éviter la dégradation de l'état de conservation d'une ou de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau migrateurs.

Représentation et participation

Article 4

1. Conformément au paragraphe 1 de l'Article VII, le Comité comprendra:

(a) neuf experts représentant les différentes régions de l'aire de répartition de l'Accord (Europe du Nord et du Sud-Ouest, Europe centrale, Europe de l'Est, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et australe) élus parmi toutes les Parties sur la recommandation des Parties de la région concernée;

(b) un représentant nommé par chacune des organisations suivantes: l'Union mondiale pour la Nature (UICN), Wetlands International, le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC), et

(c) un représentant nommé par chacune des organisations suivantes: économie rurale, gestion du gibier et droit de l'environnement, élu par les Parties.

2. Toute Partie est autorisée à recommander un expert dans le domaine de l'économie rurale, de la gestion du gibier et du droit de l'environnement comme candidat à la Réunion des Parties.

3. À l'exception des experts dans les domaines de l'économie rurale, de la gestion du gibier et du droit de l'environnement, tous les représentants susmentionnés nommeront un suppléant à chaque poste, qui devra être approuvé par la Réunion des Parties.

Article 5

Sauf dans le cas des dispositions de l'Article 8, la participation aux réunions du Comité technique devra se limiter aux membres du Comité technique ou à leurs suppléants, et aux observateurs des Parties.

Article 6

Seuls les membres ont le droit de vote. En leur absence, les suppléants pourront voter à leur place.

Article 7

1. Le mandat des membres expirera lors de la clôture de la seconde Réunion ordinaire suivant celle lors de laquelle ils ont été élus. Lors de chaque session ordinaire de la Réunion des Parties, les seules élections qui se dérouleront seront celles destinées au remplacement des membres régionaux dont le mandat a expiré à la fin de la session, ou bien de tout membre régional ayant exprimé le désir de **démissionner** avant le terme de son mandat. Les mêmes dispositions seront applicables aux suppléants nommés conformément aux dispositions de l'Article 4.

2. Dans le cas où un membre et son suppléant démissionneraient simultanément sans attendre la fin de leur mandat, le Président du Comité technique est autorisé à nommer entre deux sessions un expert de la région ou de l'organisation concernée investi du plein droit de vote en remplacement du membre et de son suppléant, et ce en étroite collaboration avec la région/organisation concernée et en consultation avec le Secrétariat de l'Accord. Le terme du mandat du membre remplaçant expirera à la clôture de la session ordinaire suivante de la Réunion des Parties, avec possibilité pour la Réunion de le/la nommer en tant que représentant ou suppléant.

Article 8

1. Le Président peut inviter des observateurs des Parties non contractantes, ainsi que le Président du Comité permanent de l'AEWA.

2. Il peut en outre inviter ou admettre un maximum de quatre observateurs d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées.

3. En outre, lors de chaque réunion du Comité technique, le Président peut inviter des hôtes à apporter leur contribution à des points spécifiques de l'ordre du jour.

Bureau

Article 9

Les membres du Comité éliront un Président et un Vice-Président parmi les représentants régionaux des Parties, pour une durée correspondant à celle de la Réunion des Parties. Les régions proposeront leurs représentants régionaux pour le Comité technique et soumettront leur proposition à la Réunion des Parties aux fins d'adoption officielle.

Article 10

Le Président présidera les réunions du Comité, approuvera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat pour diffusion, et assurera la liaison avec les autres Comités entre les réunions du Comité. Le Président peut représenter le Comité comme requis, dans les limites du mandat du Comité, et il s'acquittera des autres fonctions que le Comité est susceptible de lui confier.

Article 11

Le Vice-Président aidera le Président à s'acquitter de ses tâches et présidera les réunions en l'absence de ce dernier.

Article 12

Le Secrétariat de l'Accord sera au service les réunions du Comité.

Élections

Article 13

Si lors d'élections visant à pourvoir un poste, aucun candidat n'obtient la majorité absolue lors du premier scrutin, un second scrutin devra avoir lieu, limité aux deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. S'ils obtiennent le même nombre de voix lors du second scrutin, le Président ou son suppléant tranchera par tirage au sort.

Article 14

Si lors du premier scrutin, plusieurs candidats venant en seconde place obtiennent le même nombre de voix, un scrutin spécial sera organisé entre eux afin de ramener le nombre de candidats à deux.

Article 15

Si trois candidats ou plus obtiennent le plus grand nombre de voix lors du premier scrutin, un scrutin spécial sera organisé entre eux afin de ramener le nombre de candidats à deux. Si deux candidats ou plus obtiennent le même nombre de voix, le Président ou son suppléant réduira le nombre de candidats à deux par tirage au sort, et un nouveau scrutin sera organisé conformément aux dispositions de la Article 13.

Réunions

Article 16

Les réunions du Comité seront convoquées par le Secrétariat de l'Accord conjointement avec chaque session ordinaire de la Réunion des Parties et au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Réunion des Parties.

Article 17

Lorsque du point de vue du Comité il est question d'une situation d'urgence exigeant l'adoption de mesures immédiates pour éviter la dégradation de l'état de conservation d'une ou de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, le Président peut demander au Secrétariat de l'Accord de convoquer sans délai une réunion des Parties concernées.

Article 18

Les avis de convocation, y compris la date et le lieu de réunion, seront envoyés à toutes les Parties par le Secrétariat au moins 45 jours à l'avance et, dans le cas de réunions extraordinaires, au moins 14 jours à l'avance.

Article 19

Le quorum pour une réunion sera de la moitié des membres du Comité. Lors d'une réunion, aucune décision ne sera prise en l'absence d'un quorum.

Article 20

Les décisions du Comité seront prises par consensus sauf si un vote est requis par le Président ou par trois membres.

Article 21

Les décisions prises par le Comité au moyen d'un vote (conformément aux dispositions de l'Article 20) seront acceptées sur simple majorité des voix des membres présents **ayant voté**. En cas d'égalité du nombre de voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

Article 22

Un bref procès-verbal de chaque réunion sera préparé par le Secrétariat aussi rapidement que possible et sera communiqué à tous les membres du Comité technique.

Réunion en groupes de travail

Article 23

Si certaines tâches l'exigent, le Comité peut mettre en place des groupes de travail. Il définira les termes de référence et la composition de chaque groupe de travail.

Article 24

Dans la mesure du possible, les présents Articles seront appliqués *mutatis mutandis* aux procédures des groupes de travail.

Article 25

Le Comité recevra le cas échéant des rapports des autres comités et groupes de travail établis en vertu de l'Accord.

Procédures de communication

Article 26

Chaque membre du Comité technique, ou le Secrétariat, peut soumettre une proposition au Président du Comité technique pour une décision par correspondance. Sur la demande du Président, le Secrétariat communiquera la proposition aux membres pour commentaires dans les 60 jours suivant la date de communication. Tout commentaire reçu dans ce délai sera également communiqué.

Article 27

Si le Secrétariat n'a reçu aucune objection d'un membre à la date à laquelle les commentaires relatifs à une proposition doivent être communiqués, la proposition sera adoptée, et son adoption sera notifiée à tous les membres.

Article 28

Si un membre élève des objections contre une proposition dans le temps imparti, la proposition sera soumise à la prochaine réunion du Comité.

Article 29

Le Secrétariat informera les Parties contractantes de la date et du lieu de la réunion suivante du Comité technique. À chaque réunion du Comité technique, les Parties contractantes recevront au moins l'ordre du jour provisoire et les avant-projets de documents de la réunion précédente. Tous les autres documents devant être examinés pourront être consultés sur le site Web de l'Accord.

Article 30

Le représentant régional s'efforcera d'assurer la circulation de l'information entre le Comité technique et les Parties contractantes dans leur région **par l'intermédiaire du Secrétariat.**

Autres fonctions

Article 31

À chaque réunion ordinaire de la Réunion des Parties, le Comité soumettra un rapport de ses activités depuis la précédente réunion ordinaire.

Dispositions finales

Article 32

Ces Articles seront appliqués à partir de la première réunion du Comité suivant leur approbation par la Réunion des Parties, et pourront si nécessaires être amendées par le Comité, conformément aux dispositions de l'Accord et aux décisions prises.

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS 6^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

EUROPE DU NORD ET DU SUD-OUEST

Dr. Olivier Biber

Swiss Agency for the Environment, Forests
and Landscape

3003 Bern

SWITZERLAND

Tel: 0041 313230663

Fax: 0041 313247579

E-mail: olivier.biber@buwal.admin.ch

EUROPE CENTRALE

Dr. Dan Munteanu (Vice-Chair)

President

Commission for the Protection
of Nature Monuments

Str. Republicii, nr. 48

400015 Cluj - Napoca

ROMANIA

Tel: (+40) 264 5912 38

Fax: (+40) 264 5912 38

E-mail: muntndanvic@yahoo.com

EUROPE ORIENTALE

Prof. Valentin Serebryakov

Associate Professor

Shevchenko National University in Kiev

Volodymyrska Str. 64

Kiev 01033

UKRAINE

Tel: (+38 044) 2669239

Fax: (+38 044) 2520120

E-mail: bcssu@univ.kiev.ua

AFRIQUE ORIENTALE

Dr. Charles Mlingwa

Director General

Tanzania Wildlife Research Institute

P.O. Box 661

Arusha

TANZANIA

Tel: (+255) 27 2548240/2509871

Fax: (+255) 27 (254)8240

E-mail: tawiri@habari.co.tz

ASIE DU SUD-OUEST

Dr. Elena Kreuzberg

Manager of Ecosystem Management

Programme The Regional Environmental

Centre for Central Asia 40, Orbita-1,

480043, Almaty, Republic of Kazakhstan

Tel: +7(3272) 785110, 785022, 292619, 296646, ext.
123

Fax: +7 (3272) 705337

E-mail: EKreuzberg@carec.kz

AFRIQUE AUSTRALE

Mr. Yousoof Mungroo (Chairman)

Director

National Parks and Conservation Service

Reduit

MAURITIUS

Tel.: +230 464 2993

Fax: +230 465 1184

E-mail: npcsagr@intnet.mu

OBSERVATEURS DES PARTIES CONTRACTANTES

WETLANDS INTERNATIONAL

Mr. Ward Hagemeijer
Head of Wetlands Species Conservation Programme
Wetlands International
P.O. Box 471
6700 AL Wageningen
THE NETHERLANDS
Tel: (+31) 317 47 88 67
Fax: (+31) 317 47 88 50
E-mail: Ward.Hagemeijer@wetlands.org

CIC

Prof. Dr. Heribert Kalchreuter
CIC - Migratory Bird Commission
c/o European Wildlife Research Institute (EWI)
79848 Bonndorf-Glashütte
GERMANY
Tel: (+49) 7653 1891
Fax: (+49) 7653 9269
E-mail: wildlife.ewi@t-online.de

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS

ÉCONOMIES RURALES

Mr. Elijah Yaw Danso
Social Development Advisor
Forest Sector Development Project
P.O. Box M 4341457
Accra
GHANA
Tel.: (+233) 21 70 12 404
Fax: (+233) 21 70 12 405
E-mail: eliyawdanso@yahoo.com

GESTION DU GIBIER

Dr. Preben Clausen
Senior Scientist
National Environmental Research Institute
Department of Wildlife Ecology & Biodiversity
Grenaavej 12
8410 Roende
DENMARK
Tel: (+45) 8920 1519
Fax: (+45) 8920 1515
E-mail: pc@dmu.dk

ENVIRONMENTAL LAW

Ms. Rachelle Adam
Deputy Legal Advisor
Ministry of the Environment
5 Canfei Neshirim St.
P.O.Box 34033
Jerusalem
ISRAEL 95464
Tel: (+972) 2 6553735
Fax: (+972) 2 6553744
E-mail: rachela@environment.gov.il

OBSERVATEURS DES PARTIES CONTRACTANTES

FINLANDE

Dr. Petri Nummi

Docent University of Helsinki
Department of Applied Biology
Wildlife Management
University of Helsinki
P.O. Box 27
FIN-00014
FINLAND
Tel: (+358) 9 191 58366
Fax: (+358) 9 191 58463
E-mail: petri.nummi@helsinki.fi

Président du Comité permanent

Mr. Emmanuel Severre

Director of Wildlife
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 1994
Dar es Salaam
TANZANIA
Tel.: (+255 22) 2866 408
Fax: (+255 22) 286 5836/ 2863496
E-Mail: director@wildlife.go.tz

ROYAUME-UNI

Dr. David Stroud

Senior Ornithologist
JNCC - Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House
City Road, Peterborough PE1 1JY
UNITED KINGDOM
Tel: (+44) 1733 562 626
Fax: (+44) 1733 555 948
E-mail: David.Stroud@JNCC.GOV.UK

TANZANIE

Mr. Mzamilu Kaita

Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 1994
Dar es Salaam
TANZANIA
Tel.: (+255 22) 2866 408
Fax: (+255 22) 286 5836/ 2863496
E-Mail: kaitam2003@yahoo.co.uk

OBSERVATEURS DES ONG INTERNATIONALES

BirdLife International

Mr. John O'Sullivan

International Treaties Adviser
Birdlife International
RSPB, The Lodge, Sandy
SG 19 2DL Bedfordshire
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44) 1767 680 551
Fax: (+44) 1767 683 211
E-mail: john.osullivan@rspb.org.uk

Oiseaux migrateurs du paléarctique occidental (O.M.P.O)

Mr. Guy-Nöel Olivier

Secrétaire General
5, Avenue des Chasseurs
75017 Paris
FRANCE
Tel.: (+33) 01 44 01 05 10
Fax: (+33) 01 44 01 05 11
E-mail: ompo@ompo.org

Programme des Nations Unies sur l'Environnement/

Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature

PNUE/CMSC

Dr. Robert Pople

219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL,
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44) 1223 277314
Fax: (+44) 1223 277136
E-mail: Robert.Pople@unep-wcmc.org

Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune sauvage de l'UE (FACE)

Mr. John Swift

Vice-President
Marford Mill, Rossett
Wrexham LL12 0HL
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44) 1244 573 039
Fax: (+44) 1245 79 138
E-mail: john.swift@basc.org.uk

SECRETARIAT PNUE/AEWA

Mr. Bert Lenten, Executive Secretary

Mr. Sergey Dereliev, Technical Officer

Ms. Marie-Therese Kämper, Assistant

Mrs. Patricia Stadié, Assistant

Secretariat for the Agreement on the Conservation of
African-Eurasian
Migratory Waterbirds

Martin-Luther-King-Str. 8

53175 Bonn

GERMANY

Tel: (+49 228) 815-2414

Fax: (+49 228) 815-2450

E-mail: aewa@unep.de

SUJET	ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE	ACHEVÉ
Règlement intérieur (paragraphe 3)	Modifier le Règlement intérieur sur la base de la discussion au sein du 6 ^{ème} Comité technique	Secrétariat	Juin 2005	
Compte-rendu du 5 ^{ème} Comité technique (paragraphe 5)	Modifier le compte-rendu comme convenu au sein du 6 ^{ème} Comité technique	Secrétariat	Septembre 2005	
Proposition pour la mise en oeuvre des priorités internationales (IIP) 2006-2010 (paragraphe 10)	Recommander à la MOP3, par l'intermédiaire du Comité permanent, qu'un Plan stratégique devrait être élaboré pour l'Accord en tant que base pour intégrer des projets dans les IIP.	Secrétariat	Avant la MOP3	
	Ajouter un paragraphe soulignant que le développement durable et la réduction de la pauvreté constituent des priorités.	Secrétariat	Juillet 2005	
IIP 2006-2010, Conservation de l'habitat (paragraphe 54-59)	Modifier le texte pour inclure d'autres régions et refléter le fait qu'en Afrique seulement des projets de démonstration pourraient être nécessaires.	Secrétariat	Avant la MOP3	
	Contacteur les auteurs des propositions afin de leur demander plus de matériel d'information spécifique sur le Programme de conservation des sites de perchage pour les oiseaux migrateurs dans la région du Rift Albertine (Afrique de l'Est) et consulter les membres du Comité technique par courriel.	Secrétariat	Avant la MOP3	
	Demander plus d'informations sur les propositions restantes dans cette section et revenir au Comité technique à ce sujet.	Secrétariat	Avant la MOP3	
IIP 2006-2010, Gestion des activités humaines (paragraphe 60-61)	Maintenir ce projet sur la liste en tant que priorité n° 3 et attendre les informations de l'UE avant de prendre une décision définitive.	Comité technique		
IIP 2006-2010, Information et éducation (paragraphe 64-65)	Élaborer une nouvelle proposition sur des cours de formation régionaux en remplacement du projet n° 35.	Secrétariat	Avant la MOP3	

SUJET	ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE	ACHEVÉ
Projet de résolution 3.XX IIP pour 2006-2008 (paragraphe 66)	Abréger le texte en faisant référence à la Résolution 2.4 - qui est presque identique - adoptée par la MOP2.	Secrétariat	Avant la MOP3	
Conseils pour la définition de l'expression «déclin à long terme des populations» (paragraphe 67)	Recommander cette définition à la MOP3 ainsi que des conseils pour son application.	Secrétariat	MOP3 octobre 2005	
Conseils pour délimiter les populations biogéographiques d'oiseaux d'eau (paragraphe 72-74)	Mettre en circulation une version modifiée du document au Comité technique pour soumission à la MOP3.	DS	Avant la MOP3	
Rapport sur le statut et les tendances des populations d'oiseaux dans l'aire de l'Accord (paragraphe 75-86)	Préparer le rapport de l'AEWA sur l'état de conservation pour la MOP3.	Secrétariat/Wetlands International	Avant la MOP3	
	Soumettre un projet de résolution à la MOP3.	Secrétariat	MOP3 octobre 2005	
Espèces supplémentaires à inclure dans la liste de l'AEWA (87-89)	Étudier les oiseaux de mer figurant dans le Tableau 2 du rapport et préparer une brève analyse des informations disponibles sur les populations et menaces, notant si la menace était couverte par le plan d'action actuel. Proposer des espèces à ajouter à la liste aux MOPs, après consultation avec le Comité technique.	Secrétariat	MOP3 octobre 2005	
Rapport d'avancement de l'étude/enquête pilote sur le potentiel pour la zone de l'Accord d'analyses des contrôles de bagues des oiseaux d'eau (paragraphe 106)	Contacteur EURING et tenter de surmonter les tensions et faire rapport au Comité technique.	BL	ASAP	

SUJET	ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE	ACHEVÉ
Réhabilitation des sites importants pour les oiseaux d'eau, qui ont été dégradés par des plantes aquatiques envahissantes (paragraphe 107-108)	Extraire des lignes directrices de conservation du rapport final à présenter à la Réunion des Parties.	Secrétariat	Avant la MOP4	
Stratégie de communication de l'AEWA (paragraphe 109)	Mettre en oeuvre la stratégie	FK	Continu	
Examen des lignes directrices relatives à la législation nationale (paragraphe 110)	Parachever et publier les lignes directrices.	CL	Décembre 2005	
GROMS (paragraphe 111)	Étudier la faisabilité du système et, à la suite d'une réunion du groupe de travail, transmettre le rapport au Comité permanent.	PC Consultant CMS	ASAP	
Progrès en matière de suppression de l'usage de la grenaille de plomb	Rappeler aux Parties (sauf à la Suède) de soumettre leurs rapports.	CL	MOP3 octobre 2005	
Proposition du développement d'un format de rapport national en ligne à la MOP(paragraphe 124 – 132)	Recommander au Comité permanent que ce système devrait être développé plus avant.	Secrétariat	StC3 Juillet 2005	
Rapports nationaux à la MOP3 (paragraphe 133-134)	Proposer une résolution pour adoption par la MOP3 concernant la remise des rapports nationaux en temps voulu	Secrétariat	MOP3 octobre 2005	
Contribution de l'AEWA à l'objectif 2010 (paragraphe 145 – 152)	Travailler sur ce thème en collaboration avec le Plan stratégique dès que la MOP donnera son feu vert	Groupe de travail (RP, DS, WH, OB, CM)	Avant la MOP4	
Registre des projets internationaux (paragraphe 153-153)	Clôturer temporairement le registre et le rétablir comme partie du système de rapport en ligne.	Comité technique	dès que l'établissement des rapports en ligne sera mis en place	

SUJET	ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE	ACHEVÉ
Mise en place des correspondants nationaux du Comité technique (paragraphe 156)	Exercer une pression sur les Parties afin que des correspondants nationaux soient nommés dans tous les pays (actuellement 10 correspondants techniques locaux nommés – 20% des Parties)	Secrétariat	Continu	
Rapport du Comité technique à la MOP3 (paragraphe 157)	Faire parvenir des informations sur l'état des populations du colvert, de l'eider et du canard pilet pour le rapport du Président à la MOP3	PC	MOP3 octobre 2005	
Examens du statut internationaux (paragraphe 159)	Tenir au courant le Comité technique sur l'état des rapports.	Secrétariat	Juin 2005	
Mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce précédemment adoptés (161-163)	Déployer de plus grands efforts pour faire en sorte que des groupes de travail soient mis en place pour mettre en œuvre chaque plan d'action.	Secrétariat	Continu	
Plan d'action international par espèce - érismaire à tête blanche (paragraphe 166)	Obtenir plus d'informations de la région de l'Asie du Sud.	EK	Avant la MOP3	
Projet de rapport du Président du Comité technique à la MOP3 (179-182)	Envoyer les commentaires du Président, y compris les points soulevés durant la 6 ^{ème} réunion du Comité technique	Membres du Comité technique	ASAP pour le présenter à la MOP3 en octobre 2005	
Lignes directrices de financement de l'AEWA (185-187)	Recommander ces lignes directrices à la MOP3 pour adoption	Secrétariat	MOP3 octobre 2005	
Grippe aviaire	Contacteur l'administrateur à la CMS chargé de suivre les progrès accomplis dans les travaux en cours réalisés par le Groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS	WH	ASAP	

Vue d'ensemble des abréviations des noms noms complets des membres du CT et du personnel du Secrétariat (dans l'ordre alphabétique):

Abréviation	Nom complet	Abréviation	Full name
BL	Bert Lenten	JOS	John O'Sullivan
CL	Catherine Lehmann	JS	John Swift
CM	Charles Mlingwa	OB	Olivier Biber
DM	Dan Munteanu	PC	Preben Clausen
DS	David Stroud	RA	Rachelle Adam
EK	Elena Kreuzberg	RP	Robert Pople
EYD	Elijah Yaw Danso	SD	Sergey Dereliev
FK	Florian Keil	VS	Valentin Serebryakov
GNO	Guy-Noel Olivier	WH	Ward Hagemeijer
HK	Heribert Kalchreuter	YM	Yousoof Mungroo
JM	Jerome Mokoko		